

A Saint-André-les-Alpes, le 3 décembre 2020



AVIS AU PUBLIC

Objet : Prises de vue aériennes réalisées par drone

Mesdames et Messieurs,

La Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de lumière » réalise une campagne de prises de vues aériennes sur son territoire. **Sur une journée du mois de décembre** un agent de la CCAPV, télépilote professionnel, fera voler un drone sur plusieurs secteurs de la commune d'**Allons**. La captation permettra à la CCAPV de produire des vues d'ensemble dans le but de mettre en valeur la commune.

Afin d'assurer la bonne réalisation des vols, votre collaboration est nécessaire en appliquant les mesures suivantes :

- La zone de décollage et d'atterrissage est exclue à toute personne étrangère à l'opération. Cette zone sera matérialisée, au moyen d'aménagements au sol et/ou à l'aide de personnels.
- Pendant la phase de vol, pour votre sécurité restez à bonne distance horizontale de l'aéronef (>30m).
- Pour garantir le respect du droit à la vie privée, il vous est demandé, dans la mesure du possible, de ne pas vous mettre en évidence dans l'axe de prise de vue du drone.
- Le pilotage de l'aéronef requiert toute l'attention du télépilote. Nous vous remercions de ne pas venir interagir avec lui pendant les phases de vol, sauf impératif.

Avant les vols, la CCAPV veillera à ce que toutes les conditions réglementaires, techniques et météorologiques soient réunies.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président de la CCAPV,

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES
PROVENCE
VERDON
B.R. 2 - 04170 SAINT ANDRÉ LES ALPES

Maurice LAUGIER